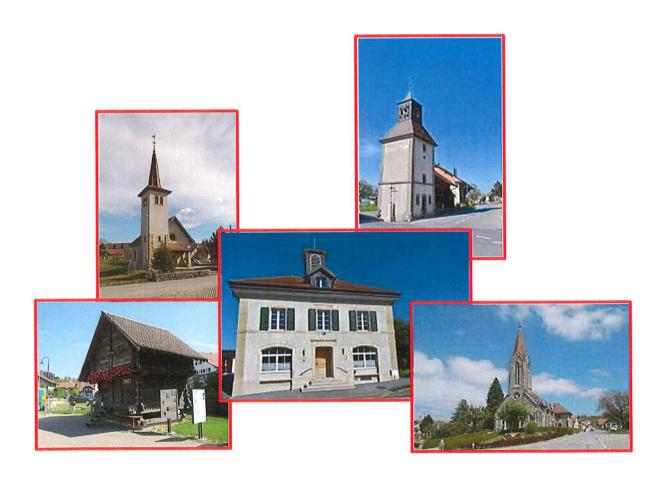


COMMUNE DE POLIEZ-PITTET Municipalité

Préavis 04-2024 - Rapport de gestion

2023





Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et de l'article 95 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2023.

Les comptes 2023 de la commune font l'objet d'une prévis séparé.

Préambule

Le présent rapport a pour vocation d'illustrer la palette diverse et variée des tâches que la Commune assume au quotidien dans l'intérêt de la population. Il est également l'occasion de souligner l'investissement sans failles de notre personnel communal et de le remercier pour son engagement au service de la collectivité publique.

I. Autorités

Conseil communal

Le Conseil communal de la commune de Poliez-Pittet est composé de 35 membres.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, il est présidé par M. Luc Gindroz qui a succédé à Mme Audrey Jost. Le secrétariat est assuré par Madame Sophie Gosteli.

En 2023, le législatif communal s'est réuni à quatre reprises. Il a été appelé à traiter les préavis municipaux suivants :



- Préavis 01-2023 relatif à la réfection de la route du Turlet, du chemin des Essillaz et du chemin du Pay;
- Préavis 02-2023 relatif à la création d'un bassin supplémentaire de déshydratation des boues d'épuration par lit planté de roseaux;
- Préavis 03-2023 relatif au rapport de gestion 2022;
- Préavis 04-2023 relatif aux comptes de l'année 2022;
- Préavis 05-2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024 ;
- Préavis 06-2023 relatif à l'adoption d'un règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ;
- Préavis 07-2023 relatif au budget 2024.

Municipalité

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la Municipalité était composée comme suit :

- Monsieur Pascal DUTHON, syndic;
- Monsieur Jacques MIVELAZ, conseiller municipal;
- Monsieur Patrick GINDROZ, conseiller municipal;
- Monsieur Patrick FRUTSCHI, conseiller municipal;
- Madame Susana CAMARDA, conseillère municipale.

La répartition des dicastères entre les conseillers municipaux est restée stable depuis le début de la législature.

Duthon Pascal	Administration générale Aménagement du territoire Urbanisme Relations extérieures	Police des constructions Employés de voirie Parc public, espace vert, promenades et sentiers
Camarda Susana	Finances Affaires sociales SDIS	Ludothèque Manifestations et loisirs
Frutschi Patrick	Routes et chemins Eclairage public Police et sécurité	Ecoles EFAJE PCI
Gindroz Patrick	Forêts Réseaux d'eau Eau de ruissellement	Bâtiments communaux, stand de tirs, refuge, cabane
Mivelaz Jacques	Déchetterie Ordures ménagères Epuration Lits de roseaux,	Cimetière et chapelle mortuaire Domaines communaux



Séances de Municipalité

La Municipalité tient ses séances les lundis soir, en principe, à 19h00.

Ainsi, en 2023, la Municipalité s'est réunie à quarante-sept reprises en séance ordinaire. Elle a également tenu une vingtaine de séances extraordinaires au cours desquelles elle a, entre autres, rencontré la Commission de gestion et des finances ou traité de dossiers particuliers.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Programme de législature et plan d'investissement

Pour rappel, la Municipalité, entrée en fonction le 1er juillet 2021 pour exercer son mandat jusqu'au 30 juin 2026, a élaboré un programme de législature.

Ce programme, disponible sur le site Internet de la commune, s'inscrit dans une volonté de communiquer proactivement et de manière transparente auprès de la population. Il a pour objectif de présenter les grandes lignes de la politique communale à court, moyen et long terme.

Ce programme fixe les objectifs que la Municipalité souhaite atteindre pendant la législature, tout en respectant les obligations et contraintes auxquelles, elle est soumise.

En parallèle à ce document, la Municipalité à également élaboré un plan financier pour la législature qui a pour objectif de planifier, pour les cinq ans à venir, les investissements envisagés.

Ces deux documents guident l'activité de la Municipalité tout au long de l'année.

Communication

La Municipalité accorde un soin particulier à entretenir une communication proactive et transparente, aussi bien avec le Conseil communal qu'avec les habitants.

Pour atteindre ce but, elle veille, tout au long de l'année à maintenir et faire évoluer au mieux le site Internet de la commune. Sur ce point, il est à relever que cette tâche, à défaut de ressources dédiées, est assumées par la secrétaire municipale en sus de ses activités usuelles.

La Municipalité utilise également la gazette « Le Turlet » et les réseaux sociaux pour transmettre des informations aux habitants. Enfin, lorsque cela s'avère utile, des « tout-ménages » sont distribués.

Associations intercommunales ou autres groupes d'intérêts

Monsieur Pascal Duthon, syndic, siège au comité de l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV), plateforme régionale d'échange entre le monde de l'économie et le monde public des communes et des services de l'Etat. Cette association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le



développement d'activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Monsieur Patrick Gindroz, pour sa part, est membre du comité directeur du Groupement forestier de la Menthue et Madame Susana Camarda en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Gindroz est également membre du comité directeur de l'Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat, alors que Monsieur Luc Gindroz, membre de notre Conseil communal, en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Frutschi est pour sa part membre du Comité directeur de l'Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) et représente la commune, avec Mmes Sarah Morand et Christelle Debieux, conseillères communales, au sein de l'Association pour l'entraide familiale de jour et l'accueil des enfants (EFAJE).

Monsieur Christophe Wegmann, conseiller communal, et Monsieur Patrick Frutschi représentent notre commune au sein de l'Association scolaire intercommunale régionale d'Echallens (ASIRE).

La Commune de Poliez-Pittet est également membre du Service de secours et d'incendie du Gros-de-Vaud (SDIS). Madame Susana Camarda en préside le Conseil.

La prénommée est également membre du comité de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise, dont les enfants de notre commune bénéficient des prestations.

Enfin, notre commune est également représentée auprès de diverses organisations régionales offrant des prestations à la population, à savoir notamment :

- l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) ;
- l'Association pour la promotion de la santé et du maintien à domicile de la couronne lausannoise (APROMAD) ;
- la ludothèque régionale d'Echallens ;
- la bibliothèque d'Echallens ;
- Transports publics lausannois;
- Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD) ;
- etc.

Les membres de la Municipalité ainsi que les délégués du Conseil communal auprès des entités précitées ont ainsi participé aux diverses séances de travail ou statutaires prévues tout au long de l'année 2023.



II. Personnel communal

Au 31 décembre 2023, le personnel communal fixe est composé de 3.2 ETP, soit :

- une secrétaire municipale et responsable du greffe, à 80%, poste occupé par Madame Tania Giordano ;
- une boursière, à 40%, poste occupé par Madame Catherine Heysé ;
- un employé de voirie, à 100%, Monsieur Christophe Conus ;
- un employé polyvalent (entretien des bâtiments et voirie), à 100%, Monsieur Sergio Moreira.

Au personnel fixe, il convient d'ajouter plusieurs auxiliaires engagés pour assurer notamment la surveillance de la déchetterie pendant les heures d'ouverture au public ou le déneigement.

La Municipalité a en outre prolongé l'engagement, par contrat de durée déterminée, d'une assistante pour la gestion des archives, Madame Laurence Berney, à un taux d'activité annualisé de 20%. Elle a principalement pour tâche de mettre à jour la tenue des archives de la commune et d'établir un plan de classement permettant de répondre aux exigences cantonales en la matière.

III. Administration générale

Greffe municipal et service de la population

Ces services constituent pour le citoyen le premier contact avec l'administration.

Le Greffe municipal s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et du refuge et des naturalisations. Le Service de la population comprend le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Au 31 décembre 2023, notre Commune comptait 876 habitants permanents, soit une progression de 29 personnes par rapport à 2022 (847 habitants au 31 décembre 2022).

Durant l'année écoulée, le contrôle des habitants, a enregistré 93 arrivées, 79 départs, 4 naissances et 3 décès.

Statistiques habitants	Au 31.12.2023
Nombre total d'habitants	876
Arrivées	93
Départs	79
Nationalité suisse	729
Etrangers	138
Electeurs (Registre civique cantonal et fédéral)	554
Electeurs (Registre civique communal)	594



Trois naturalisations facilitées ont abouti en 2023 et trois dossiers de demande de naturalisation nous ont été transmis par le Canton pour le suivi de la procédure au niveau communal.

Une habitante a fêté 90 ans et a reçu un présent au nom de la commune.

Via le portail « Amicus », la commune recensait au 31 décembre 2023, 101 canidés.

Bourse communale

La bourse communale effectue principalement les tâches suivantes :

- tenue de la comptabilité générale, des fournisseurs, des débiteurs/contentieux, des investissements ;
- gestion du processus budgétaire et du bouclement des comptes annuels
- perception et encaissements des diverses taxes communales
- gestion des assurances;
- appui à la gestion du personnel.

Archives communales

Dans le courant de l'année 2021, la Municipalité a été amenée à aménager, dans l'ancienne salle des sociétés, sise au sous-sol du bâtiment du petit collège, un nouveau local pour l'entreposage des archives communales. En effet, le local d'archivage situé au sous-sol de la maison de commune ne répondait pas aux exigences cantonales de conservation en raison, notamment, du taux d'humidité inadéquat. Ainsi, le déplacement des archives dans ce nouvel espace a été finalisé en début d'année 2022 et depuis, les mesures d'archivage, qui constituent un travail conséquent (tri, identification, classement, ...) se poursuivent.

Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, le préfet du district doit procéder chaque année à la visite de l'administration. Il a examiné les documents, registres et procès-verbaux, et s'assure de leur bonne tenue.

La visite pour l'année 2023 a eu lieu le 30 novembre 2023.

Cette visite a donné lieu à des échanges cordiaux avec le préfet qui a notamment salué le travail de qualité effectué par notre secrétaire municipale et par notre boursière. Comme le veut l'usage, cette visite s'est terminée par un repas partagé avec le préfet et les représentants d'une autre commune du district (Daillens).

IV. Finances

Pour répondre aux exigences de la Loi sur les communes, la Municipalité a soumis à l'adoption du Conseil communal plusieurs préavis financiers : les comptes 2022, l'arrêté d'imposition et le budget pour l'année 2024.



Concernant ce chapitre, la Municipalité se réfère pour le surplus au préavis municipal 03 relatif aux comptes communaux 2023.

V. Travaux

Urbanisme

En 2023, sept enquêtes publiques, quatre enquêtes administratives et huit enquêtes pour des installations photovoltaïques ont été traitées.

La décision de la Municipalité du 30 juin 2022 refusant la délivrance du permis de construire une installation de communication mobile sur la parcelle n°82, CAMAC 203059, a été contestée par l'entreprise SWISSCOM. Cette procédure introduite devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) s'est terminée en 2023. La commune ayant été déboutée, le permis de construire litigieux a dû être accordé.

Par décision du 11 mai 2023 la Municipalité a décidé de révoquer un permis de construire délivré en 2016, au motif que les travaux prévus n'avaient été que partiellement exécutés et qu'aucune reprise effective des travaux n'avait été constatée depuis 2019. Les titulaires du permis de construire litigieux ont recouru contre cette décision auprès de la CDAP. Cette procédure était toujours en cours au 31 décembre 2023.

L'année 2023 a encore été marquée par des difficultés liées à deux chantiers particuliers qui ont passablement occupé la Municipalité. Ainsi, le propriétaire a fait l'objet de plusieurs dénonciations auprès du préfet en raison de violations du permis de construire et de l'irrespect de diverses normes prévalant en matière de police des constructions. Sur la base de cette situation, la Municipalité a, par ailleurs, dû rendre plusieurs décisions (remise en état, refus de délivrance du permis de construire, etc.) qui ont été contestées par le propriétaire par devant la CDAP. Ces deux procédures sont toujours en cours au 31 décembre 2023.

Plan d'affectation communal (PACom)

Le plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire de la commune. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

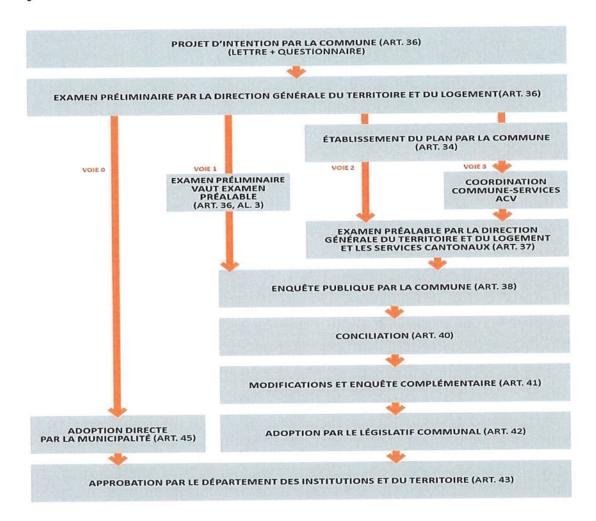
Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. La procédure est complexe et comporte de nombreuses étapes.

Ce document, en cours de révision, constitue un dossier majeur pour la Municipalité. Avec l'appui d'un bureau d'urbanisme, la Municipalité a, au cours de l'année 2022, finalisé un projet qu'elle a soumis à l'examen préalable des services cantonaux concernés. Pour faire suite au rapport reçu de la part du canton en novembre 2022, une rencontre a eu lieu en février 2023 avec la



Direction générale du territoire et du logement afin de clarifier certaines questions restées ouvertes.

Ce dossier, complexe et technique, a encore passablement occupé la Municipalité dans le courant de l'année 2023. Des rencontres ont notamment été organisées avec les propriétaires les plus impactés par ce projet. La municipalité, en collaboration avec le bureau mandaté en appui, à procédé à l'adaptation de son projet pour tenir compte des déterminations des divers services cantonaux reçues en octobre 2022.



Routes

Une étude qualificative des routes de notre commune a été menée durant l'année 2019. Il en est ressorti qu'un certain nombre de routes ou de tronçons devaient être réfectionnés. Sur la base de ce constat, la Municipalité avait décidé de donner la priorité aux routes cantonales traversant le village afin de s'assurer de l'octroi des subventions cantonales avant qu'elles ne s'épuisent.

En 2023, en application du préavis 01-2023 approuvé par le Conseil communal, la Municipalité a décidé de faire exécuter la troisième partie des travaux prévus en effectuant les travaux de réfection de la Route du Turlet et des chemins des Essillaz et du Pay.



Parcs et promenades

La haie du parc public, en mauvais état, a été arrachée, une barrière en bois a été installée à la place.

Les bancs publics ont également été changés.

La piste finlandaise à proximité du collège intercommunal a enfin été refaite. Une entreprise de paysagisme a été mandatée à cet effet. A noter que la moitié des coûts liés à cet aménagement a été prise en charge par l'association intercommunale ASIRE.

Déchetterie, réseau d'égouts et d'épuration

Le préavis 02-2023 relatif à la création d'un bassin supplémentaire de déshydratation des boues d'épuration par lit planté de roseaux a été approuvé par le Conseil communal. Les travaux d'exécution ont débuté au dernier trimestre de l'année 2023.

En ce qui concerne la STAP du collège intercommunal, plusieurs interventions ont à nouveau été nécessaires pour déboucher les pompes. Ces dernières ont en effet continué d'être régulièrement obstruées. L'inadéquation des pompes en place par rapport aux besoins de la commune serait à l'origine de ces dysfonctionnements. Des démarches ont été entreprises pour identifier les mesures à prendre, notamment déterminer quel modèle de pompe devrait être installée pour aboutir à un fonctionnement optimal.

Des démarches ont dû être entreprises pour localiser précisément deux fuites d'eau (zone Vernaugi, et centre du village) et les travaux nécessaires pour y remédier ont été exécutés.

En raison des fortes pluies, le ruisseau de Poliez-Pittet a débordé à trois reprises. Une caméra a dû être utilisée pour identifier l'origine du problème et permettre ensuite de déboucher les tuyaux obstrués.

En collaboration avec le fontainier, l'autocontrôle de l'ensemble des processus liés à la sécurité et à la qualité de l'eau a été effectué.

La Municipalité a reçu l'autorisation cantonale de démonter les barrages confectionnés par les castors situés au collège et au chemin des Alloux (refuge).

VI. Manifestations et loisirs

En mars 2023, notre commune a participé à l'opération « Coup de balai ». Cette activité a rencontré un joli succès et sera reconduite.

Du 1^{er} au 31 mai 2023, notre commune a participé à la manifestation « Duel intercommunal Coop ». Il s'agit d'un programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport OFSPO en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation « suisse.bouge ». La manifestation a pour but de donner du plaisir



à pratiquer des activités sportives, à bouger régulièrement, sans pression de la performance. Dans le cadre de cette manifestation, la Municipalité a organisé diverses animations sportives : urban training, yoga kids, marche, initiation au bungypump, etc.

A l'occasion d'un brunch dominical organisé par l'association « Les Amis du Grenier », la tente propriété de la commune, a été installée au centre du village. Cette dernière est restée en place tout l'été ce qui a été apprécié par les sociétés locales et les habitants, dès lors qu'elle a pu être utilisée pour plusieurs activités (fête de la musique, afterwork, manifestations privées).

Les festivités du 1^{er} août, subventionnées partiellement par la commune, ont été organisées par la Jeunesse. Il a été renoncé au traditionnel feu d'artifices, en raison des risques d'incendie provoqués par la sécheresse et des coûts qui ont fortement augmentés.

Pour fêter Halloween, la maison de commune a été décorée et des bonbons ont été distribués aux enfants du village. A noter que, ce même jour, un groupe de mamans du village a organisé une récolte de denrées alimentaires destinée à l'association « Cartons du cœur ». Cette démarche solidaire a été un succès et les habitants de la commune ont su répondre avec générosité à cet appel en faveur des plus démunis.

En novembre 2023, la Municipalité a organisé son traditionnel repas destiné aux retraités de la commune. Cet événement qui a compté 85 participants s'est déroulé dans l'un des restaurants du village.

En décembre 2023, l'usuelle distribution des sapins a été organisée et 59 ménages ont passé commande. A cette occasion, l'association « Les Amis du Grenier » ont offert une agape à la population.

Sociétés locales

Les sociétés locales jouent un rôle clé dans le développement du « vivre ensemble ». La Municipalité accorde une attention particulière au soutien de ces mouvements bénévoles, notamment par la mise à disposition de locaux et la promotion de leurs activités.

Ces dernières, particulièrement actives, contribuent grandement, à faire de Poliez-Pittet un village vivant. Pour 2023, on citera notamment la fête de la musique, les activités de Pâques, le vide-greniers, la fournée, les activités sportives, etc.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

Le Conseil communal de Poliez-Pittet vu :

- le préavis municipal 03-2024 concernant le rapport de gestion 2023,
- le rapport de la Commission de gestion,



attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- 1. d'adopter le préavis municipal 04-2024 concernant le rapport de gestion 2023, tel que présenté ;
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 6 mai 2024.

Elaboration du rapport de gestion : Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

La secrétaire

Tania Giordano

Le syndic Pascal Duthon